



Au Conseil d'Etat de la République et
Canton de Neuchâtel
par le Service juridique
Le Château
2001 Neuchâtel

Neuchâtel, le 22 août 2011

**Procédure de consultation / Modification de la Constitution de la République et Canton de
Neuchâtel / Augmentation de la durée de la législature de 4 à 5 ans
N/Réf : LEG.2010.00010/CZ/ct**

Madame la Présidente,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Dans le cadre de la consultation que vous avez initiée, nous avons l'avantage de vous indiquer que nous sommes favorables tant à l'allongement de la durée de 4 à 5 ans des législatures cantonales et communales qu'à leur « tuilage » tel qu'exposé en page 5 de votre rapport.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Alain Ribaux

Le chancelier

Rémy Voirol